COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

REGLEMENT GRAPHIQUE

SAINT-MAURICE-DES-NOUES - CENTRE

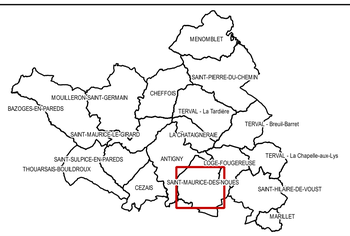

Prescrit le 31 janvier 2018

Arrêté le 16 mars 2023

Approuvé le ...

Annexé à la délibération,

Monsieur le Président Valentin JOSSE

atelierurbanova urbanisme et architecture — Ecie ENOW // Hydro-Logik Environnement — CABINET OUDRAY — Territoires Mutation Urbaniste Conseil — Ville Verte

LEGENDE

- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcelle
- limites communales

Zonage

- U : Zones urbaines mixtes
- Ul : Secteurs de la zone U dédiés aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- UE : Zones urbaines à dominante économique
- AU : Zones à urbaniser à dominante résidentielle
- AUE : Zones à urbaniser à dominante économique
- A : Zones agricoles
- N : Zones naturelles et forestières
- Np : Secteurs de la zone N protégés en raison d'une forte valeur environnementale et paysagère
- NC : Zones naturelles dédiées à des activités commerciales et de services (STECAL)
- NE : Zones naturelles dédiées à des activités économiques (STECAL)
- NER : Zones naturelles dédiées à l'implantation d'éoliennes (STECAL)
- NG : Zones naturelles dédiées à des activités de gîte (STECAL)
- NL : Zones naturelles dédiées à des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)
- NS : Zones naturelles dédiées à des activités d'action sociale (STECAL)
- NT : Zones naturelles dédiées à des activités d'hébergement touristique (STECAL)

Eléments de patrimoine (L151-19 CU)

- Eléments de petit patrimoine linéaires (murs)
- Eléments de petit patrimoine
- Immeubles remarquables
- Sites Bâtis Remarquables protégés
- Espaces publics remarquables (venelles)

Eléments de paysage et de continuités écologiques (L151-23 CU)

- Zones humides protégées
- Arbres remarquables protégés
- Alignements d'arbres protégés
- Haies remarquables protégées
- Boisements remarquables protégés
- Chemins creux protégés

Autres prescriptions

- Bâtiments susceptibles de changer de destination (L151-11 CU)
- Linéaires commerciaux (L151-16 CU)
- Emplacements réservés (L 151-41 CU)
- Secteurs couverts par OAP "Intensification urbaine Habitat" - dispo. générales + spécifiques
- Secteurs couverts par OAP "Intensification urbaine Habitat" - dispo. générales
- Secteurs couverts par OAP "Extension urbaine Habitat" -dispo. générales + spécifiques
- Secteurs couverts par OAP "Extension urbaine Economie" - dispo. générales
- Secteurs protégés au titre de la richesse du sous-sol (L151-34 CU)
- PPRI Le Lay : zone rouge
- PPRI La Vendée : zone bleue
- PPRI La Vendée : zone rouge

N

0 250 500 m

Echelle 1:5000

Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

Emplacements réservés

Commune	N°	Motif	Bénéficiaire	Surf. (m²)